

Hesperange, le 20 février 2023

Au Collège échevinal de la
Commune de Hesperange

Monsieur le Bourgmestre,
Madame, Messieurs les Echevins,

Les conseillers LSAP, DP et *déi gréng* vous demandent de porter à l'ordre du jour du prochain conseil communal le point suivant et proposent au conseil communal de voter la motion suivante :

MOTION

Motion réclamant la mise en place de règles précises concernant la nature des publications autorisées à être réalisées sur le site de la commune de Hesperange

Considérant que

- le site Facebook de la commune de Hesperange a été utilisé le 24 mars 2022 pour diffuser un texte, sans signature, critiquant le ministère de l'Intérieur.
- Suite à cette diffusion, les conseillers de l'opposition étaient intervenus lors du conseil communal afin de demander à ce que seules les informations au sujet de la commune objectives, factuelles et validables par tout le conseil communal soient diffusées via les médias de la commune.
- Les conseillers de l'opposition avaient demandé en vain qui avait accès au compte Facebook de la commune, quelle était la procédure d'approbation et que leur intervention soit retranscrite dans le Buet.
- le site de la commune et son site Facebook ont été utilisés à nouveau à partir du 23 janvier 2023 pour diffuser un communiqué intitulé "Die Frage der Transparenz" au-dessus duquel apparaît "Administration Communale de Hesperange".
- A ce sujet, les conseillers de l'opposition réitèrent les remarques et questions au collège des Bourgmestre et Echevins déjà posées en mars 2022, à savoir :

Le conseil communal demande au collège des Bourgmestre et Echevins :

- qui est/sont le/les signataire(s) de ce communiqué **et** qui a accès au compte Facebook de la commune (quelle est la procédure d'approbation),
- que tous les médias de la commune, financés par de l'argent public (Facebook, site, Buet, films) soient utilisés pour diffuser des informations **sans considérations politiques** à savoir exclusivement factuelles et locales **de la part de la commune et au sujet de la commune,**
- que ces informations soient diffusées en plusieurs langues,
- que cette motion soit retranscrite telle quelle dans le prochain Buet.

Avec nos salutations respectueuses,

Roland Tex

Henri Pleimling

Claude Lamberty

Rita Velazquez-Lunghi

Myriam Feyder

Marie-Lyne Keller

Carole Goerens

Motion rejetée par la majorité absolue CSV (8 voix contre) et soutenue par les conseillers communaux de l'opposition signataires de la motion (7 voix pour) lors du conseil communal du 24.02.2023